

## Appel à candidatures pour le Pôle « Politique scientifique »

Le Ministre wallon de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence organise un appel à candidatures afin de renouveler intégralement les mandats des membres du Pôle « Politique scientifique » institué par l'article 2/2 du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

### 1. Missions

Le Pôle « Politique scientifique » est chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de :

- 1° remettre des avis concernant la politique scientifique portant, d'une part, sur les notes d'orientation du Gouvernement et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire ;
- 2° proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région ;
- 3° formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique ;
- 4° conseiller le Gouvernement concernant la participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales ;
- 5° évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ;
- 6° rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
- 7° faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

### 2. Règles

Le Pôle « Politique scientifique » est soumis aux règles transversales prévues par le décret du 6/11/2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

### 3. Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

### 4. Composition

Le Pôle « Politique scientifique » est composé de :

- 1° dix représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;

- 2° six membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;
- 3° deux membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;
- 4° deux représentants des centres de recherche, sur proposition de Wal-Tech ;
- 5° un représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement.

## 5. Procédure

Le Gouvernement wallon nomme les membres du Pôle « Politique scientifique » sur base de listes de candidatures (un candidat effectif et un candidat suppléant par mandat à pourvoir).

Le présent appel à candidatures concerne les personnes visées au point 5° repris ci-dessus.

Toute candidature pour le mandat visé au 5° de la composition doit comprendre une lettre de motivation démontrant les compétences acquises dans l'exercice d'activités régulières en lien avec les compétences mobilisées dans le cadre du Pôle « Politique scientifique » et sa motivation à faire partie du Pôle « Politique scientifique ».

En application du décret du 27 mars 2014 promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, deux tiers maximum des membres d'un organe consultatif sont de même sexe ; ce quota étant applicable distinctement aux membres effectifs et aux membres suppléants. A cette fin, il est recommandé de présenter la candidature d'au moins une femme et un homme par mandat à pourvoir.

Toutes les candidatures doivent être transmises au plus tard le 25 novembre 2022 auprès du CESE Wallonie, à l'attention de M. Luc SIMAR, Secrétaire général, en précisant « candidature Pôle Politique scientifique », soit par un courrier postal envoyé Rue du Vertbois 13c à 4000 LIEGE, soit par un courrier électronique envoyé à l'adresse [direction@cesewallonie.be](mailto:direction@cesewallonie.be).

## 6. Information

Toute information complémentaire concernant cet appel à candidatures peut être obtenu auprès du secrétariat du Pôle Politique scientifique en envoyant un mail à [pole.politiquescientifique@cesewallonie.be](mailto:pole.politiquescientifique@cesewallonie.be).

## 7. Suivi

Le CESE Wallonie transmettra les candidatures au Ministre en charge de la recherche et de l'innovation en vue de procéder à la désignation des membres.